

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

Séance ordinaire du 4 juin 2018

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 4 juin 2018 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Moment de réflexion

À 20 h, le maire demande aux personnes présentes dans la salle de se lever pour un moment de réflexion.

2018-06-753

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait du point 9	Salle du Conseil : revêtement du plancher
Ajout du point 21.4	Clôture : modification

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-754

Procès-verbaux de mai 2018

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en mai 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 16 mai 2018, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-755

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 4 juin 2018 totalisant un montant de 266 577,36 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

Règlement 2018-445 relatif aux systèmes d'alarme incendie

2018-06-756

Monsieur le maire Patrick Bonvouloir donne lecture du règlement 2018-445.

Considérant que le Conseil désire adopter le règlement 2018-445 ayant pour but de permettre à la Municipalité de réclamer une somme qu'elle fixe dans le cas de défectuosité ou de mauvais fonctionnement d'un système d'alarme incendie ou lorsqu'il est déclenché inutilement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 mai 2018;

Considérant qu'aucune modification n'a été apportée au texte du règlement suite à la présentation du projet le 7 mai 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le règlement 2018-445 relatif aux systèmes d'alarme incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2018-445 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2018-06-757

458, 8^e Rang : crédit et remboursement

Considérant que le règlement 2018-445 relatif aux systèmes d'alarme incendie prévoit qu'il n'y a aucuns frais pour le 1^{er} et le 2^e appel résultant d'une défectuosité ou d'un mauvais fonctionnement d'un système d'alarme incendie ou lorsqu'il est déclenché inutilement;

Considérant qu'en novembre 2017 la Municipalité a facturé au propriétaire du 458, 8^e Rang, l'intervention des pompiers effectuée le 1^{er} septembre 2017 et résultant d'une fausse alarme incendie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de créditer la facture n°CRF1700206 au montant de 654,86 \$ et d'autoriser l'émission d'un chèque au nom du propriétaire du 458, 8^e Rang, à titre de remboursement du crédit émis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Première période de questions

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 4 juin 2018.

2018-06-758

Travail de proximité famille : demande d'appui

Considérant le courriel daté du 30 mai 2018 de Madame Marie-Hélène Plante, organisatrice communautaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie, sollicitant l'appui de la Municipalité aux démarches de financement pour le maintien des ressources offrant du travail de proximité aux familles les plus vulnérables afin de s'assurer que celles-ci aient accès aux services dont elles ont besoin;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de transmettre une lettre d'appui au travail de proximité famille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-759

Fondation Les Foyers Farnham : tournoi de golf

Considérant la demande de don pour le tournoi de golf de la Fondation Les Foyers Farnham;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 200 \$ à la Fondation Les Foyers Farnham;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-760

Règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371: frais de refinancement

Considérant que les frais de refinancement de l'emprunt par billets, en date du 12 mars 2018 au montant de 818 500 \$ et effectué en vertu des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371, s'élèvent à 7 914,89 \$;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a remboursé à la Municipalité sa quote-part des frais de refinancement établie à 842,26 \$;

Considérant que Desjardins Entreprises Haut-Richelieu-Yamaska a fait une offre au taux de 8,55 % par année pour financer ces frais sur une période de 5 ans;

Considérant que le Conseil municipal peut décider de payer les frais de refinancement à même le fonds général;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de payer les frais de refinancement au montant de 7 072,63 \$ à même le fonds général au cours de l'exercice financier 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-761

FQM : congrès 2018 - inscription

Considérant que le Conseil désire inscrire Monsieur le maire Patrick Bonvouloir au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu à Montréal du 20 au 22 septembre 2018;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 896,81 \$ à la FQM pour l'inscription de Monsieur le maire Patrick Bonvouloir au congrès 2018;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, de repas et de stationnement de Monsieur Bouvouloir relativement à ce congrès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Assurances municipales : renouvellement

Les membres du Conseil ont reçu copie des documents relatifs au renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité.

2018-06-762

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Considérant la lettre datée du 17 mai 2018 de la MRC du Haut-Richelieu ayant pour objet « Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes – Procédures 2018 »;

Considérant que la Municipalité doit transmettre, s'il y a lieu, au plus tard le 6 juillet 2018 à la MRC du Haut-Richelieu la liste des immeubles en prévision de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales, fixée au 18 octobre 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser la préparation de la liste des immeubles pour lesquels les taxes antérieures à 2018 pour un montant supérieur à 100 \$ n'ont pas encore été payées;
- d'autoriser la transmission de la liste à la MRC du Haut-Richelieu au plus tard le 6 juillet 2018;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à ne pas inscrire sur la liste les immeubles pour lesquels elle aura reçu des chèques postdatés encaissables au plus tard le 14 décembre 2018 couvrant les taxes municipales antérieures à 2018, les intérêts et les frais calculés en date du dernier chèque postdaté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-763

Bâtiments municipaux : unités de climatisation et de chauffage – contrat d'entretien

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des contrats proposés par la firme Leprohon inc. pour l'entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, comme suit :

- Bureau municipal : 682 \$ plus taxes;
- Centre municipal : 1 396 \$ plus taxes;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder les contrats d'entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage du bureau municipal et du Centre municipal à la firme Leprohon inc., pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le tout pour un montant de 2 078 \$ plus taxes;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les deux contrats pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-764 **Rang de la Rivière Ouest : ponceau**

Considérant que le ponceau situé près des adresses civiques 711 et 1 000, rang de la Rivière Ouest doit être réparé;

Considérant les soumissions reçues;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat de réparation du ponceau situé dans le rang de la Rivière Ouest à Excavations St-Césaire inc., selon les termes de l'offre de service datée du 26 mai 2018, le tout pour un montant de 9 130 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-765 **9^e Rang : ponceau**

Considérant que le ponceau situé près du 350, 9^e Rang doit être réparé;

Considérant que des travaux de nettoyage de fossé devront être effectués avant la réparation du ponceau;

Considérant la soumission reçue;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'octroyer le contrat de réparation du ponceau situé dans le 9^e Rang à Excavations St-Césaire inc., selon les termes de l'offre de service modifiée datée du 26 mai 2018, le tout pour un montant de 3 360 \$ plus taxes;
- de s'assurer que les travaux de nettoyage de fossé soient réalisés avant les travaux de réparation du ponceau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-766 **Plaques pour les numéros civiques**

Considérant qu'en 2016, la Municipalité a procédé à l'achat et à l'installation de plaques pour l'uniformisation des numéros civiques sur le territoire de la Municipalité, à l'exception des rues du village;

Considérant que de nouvelles adresses se sont ajoutées sur le territoire depuis cette installation;

Considérant que les membres du Conseil désirent établir une politique pour l'achat et l'installation de plaques pour les nouvelles adresses et le remplacement des plaques endommagées ou manquantes;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'achat et l'installation de plaques d'adresse pour toute nouvelle construction et le remplacement des plaques endommagées ou manquantes pour les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité, à l'exception des immeubles situés dans les rues du village;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Circulation » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-767

Abattage d'arbres

Considérant qu'un arbre situé dans le 9^e Rang et un arbre situé à l'arrière du garage municipal doivent être abattus;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser une dépense maximale de 600 \$ plus taxes pour l'abattage d'arbres;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Voirie » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-768

Boîtes postales communautaires : rue des Noisetiers

Considérant le courriel daté du 29 mai 2018 de Monsieur Luc Lagacé, agent au Service de Livraison à Postes Canada, proposant de déplacer les boîtes postales communautaires desservant la rue des Frênes, présentement installées dans le stationnement du bureau municipal, sur la rue des Noisetiers et d'ajouter un module supplémentaire en prévision de la croissance de ce secteur;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'approuver la proposition de Postes Canada et de transmettre l'information au promoteur du développement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-769

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Redressement des infrastructures routières locales : plans et devis

DOSSIER : RIRL-2017-633A

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (Municipalité) a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Haut-Richelieu a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ministère);

Considérant que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour l'élaboration des plans et devis pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour l'élaboration des plans et devis pour la réalisation des travaux admissibles;
- de confirmer l'engagement de la Municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-770

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Redressement des infrastructures routières locales : plans et devis

DOSSIER : RIRL-2017-633B

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (Municipalité) a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Haut-Richelieu a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ministère);

Considérant que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;
- de confirmer l'engagement de la Municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

Horticulture : offre d'emploi

2018-06-771

Considérant que les membres du Conseil désirent offrir un emploi à un étudiant(e) pour les travaux d'horticulture, à raison d'environ 1 jour par semaine, pour la période estivale 2018, aux conditions prévues à la *Loi sur les normes du travail*;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser la parution d'une offre d'emploi dans le bulletin municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité;
- de prendre les sommes nécessaires à l'excédent non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-772

Eaux usées et potable : vérification des débitmètres

Considérant que la Municipalité doit procéder annuellement à la vérification des débitmètres;

Considérant la soumission reçue;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat pour la vérification des débitmètres pour les eaux usées et potable à la firme Nordikeau inc., selon les termes de la soumission datée du 25 mai 2018, le tout pour un montant de 1 734 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-773

Branche 38 de la Rivière du Sud-Ouest

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a reçu une demande de travaux d'aménagement et d'entretien de la branche 38 de la Rivière du Sud-Ouest;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

Considérant le rapport d'inspection daté du 22 mai 2018 de Monsieur Samuel Grenier, personne désignée pour la gestion des cours d'eau de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, au poste « Fonds général » du budget 2019 de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

OMH : budget révisé 2018

2018-06-774

Considérant la lettre datée du 3 mai 2018 de la Société d'habitation du Québec concernant le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Brigide;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le budget révisé 2018 de l'OMH de Sainte-Brigide;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 1 256 \$ à l'OMH de Sainte-Brigide représentant le paiement de la contribution municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-775

Protocole de collaboration : services aux personnes vivant des problèmes d'encombrement et d'insalubrité morbide

Considérant le courriel daté du 3 mai 2018 de Monsieur Maxime Roy, capitaine aux opérations Service de sécurité incendie Bromont-Brigham-St-Alphonse-de-Granby, invitant la Municipalité à signer le *Protocole de collaboration - Services aux personnes vivant des problèmes d'encombrement et d'insalubrité morbide* visant les municipalités et territoires des Réseaux locaux de service (RLS) du CIUSSS de l'Estrie;

Considérant les objectifs du protocole, soit :

- améliorer la trajectoire de service en matière d'encombrement et d'insalubrité morbide;
- offrir aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité l'accès à des services d'aide;
- préciser les rôles et les modalités de collaboration et de fonctionnement entre les organismes qui oeuvrent au niveau de la problématique rencontrée;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du Protocole;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser Monsieur Patrick Bonvouloir, maire, ainsi que Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le Protocole de collaboration pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de mai 2018 est déposé au Conseil.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

2018-06-776

Course des Pères Noël : autorisation

Considérant que les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. organisent une Course des Pères Noël le samedi 8 décembre 2018;

Considérant qu'un permis d'événement doit être obtenu auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'événement sur le territoire de la Municipalité;
- d'appuyer la demande de permis des Loisirs auprès du MTMDET.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-777

Les 4 Chevaliers : fermeture de la rue de la Forge

Considérant que les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. organisent un événement avec les 4 Chevaliers, le samedi 30 juin 2018;

Considérant que la fermeture de la rue de la Forge est nécessaire pour le déroulement des activités;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser l'événement sur le territoire de la Municipalité;
- d'autoriser la fermeture de la rue de la Forge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-778

Prêt de tables et de chaises pour la fête nationale

Considérant que dans le cadre des activités de la fête nationale, les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. ont besoin des chaises et des tables du Chalet des loisirs et du Centre municipal;

Considérant la politique de prêt établie par la Municipalité en 2012 (réf. résolution 2012-11-313);

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser les Loisirs à utiliser les chaises et les tables du Chalet des loisirs et du Centre municipal, à l'exception des chaises noires rembourrées, pour les activités extérieures à condition qu'elles soient installées sur une surface solide.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-06-779

Clôture : modification

Considérant que les membres du Conseil désirent que des modifications soient apportées à la clôture située sur le terrain des loisirs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

- d'autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ plus taxes pour :
 - la création d'une ouverture d'environ 6 pieds de largeur et la pose de 2 barrières à mi-chemin entre le manège et le 9^e Rang;
 - l'enlèvement de 4 poteaux aux endroits où les chicanes ont été installées;
 - le rehaussement de la clôture d'environ 6 pieds de largeur par 5 à 6 pieds de hauteur vis-à-vis le terrain de balle, à l'arrière de l'abri des joueurs (vers la ligne du 3^e but);
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Loisirs » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : expertise visuelle

Le rapport d'expertise structurale dans sa version finale, préparé par Consumaj inc., concernant les installations appartenant au Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. situées sur le terrain des loisirs est déposé.

2018-06-780

Culture : projet « Les Beaux Dimanches au village »

Considérant le projet « Les beaux Dimanches au village » consistant en une série de 9 concerts en plein air dans 9 villages différents de la MRC du Haut-Richelieu, dont la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que dans le cadre de l'*Entente tripartite de développement culturel*, un montant de 13 000 \$ est alloué à la rémunération des artistes;

Considérant que chaque municipalité devra assumer le coût, entre autres, de la location d'équipement de sonorisation, l'achat de bouteilles d'eau, etc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser l'événement et les dépenses pour cette activité;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs au projet pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Culture » du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Affaires diverses

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 juin 2018**

Levée de la séance

2018-06-781

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire